

A man with dark hair, wearing a light-colored zip-up jacket over a green polo shirt and khaki pants, is carrying a young girl on his shoulders. The girl is wearing a blue denim jacket and white sneakers with pink socks. She is pointing her right index finger upwards. They are outdoors in a park-like setting with trees and a clear sky.

unicare

Contrat d'assurance maladie 2026

Guide pratique

1.

Les avantages du contrat collectif

- Admission sans questionnaire médical pour les collaborateurs et membres de famille à couverture jugée équivalente à votre couverture actuelle
- Assurance complémentaire packagée offrant un haut niveau de prestations en Suisse et à l'étranger
- Couvertures GG1/GG2/GG3 permettant d'être remboursé à hauteur de 75 % de vos frais dentaires, pour un montant maximum de CHF 5'000 par année civile (moins CHF 300 de déduction de franchise annuelle).
- Primes attractives pour le niveau d'entrée Global GEM à partir du niveau GG1 light

NOUVEAUTÉ

PRESTATIONS	GLOBAL GEM 2026
Mammographies et échographies	90%
Examens gynécologiques préventifs	90%
Test préventif HIV	90%
Check-up	Un check-up tous les 3ans, 90%, max. CHF 1'800
Seconde opinion	90%
Garde d'enfants malades à domicile	90%, max. CHF 300/année civile

2.

Les primes complémentaires GG 2026

Maladie/Accident

	Âge réel									
	00-18	19-25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61-65
GG1 Light	10	16	20	22	23	26	27	30	32	34
GG1	27	33	39	46	53	58	63	67	69	70
GG2	57	69	143	175	175	175	175	175	213	258
GG3	61	94	174	224	224	224	224	224	254	353

*Primes + 65 ans sur demande***unicare**

Résumé des prestations

Découvrez ci-après les détails des couvertures d'assurances **Groupe Mutuel, contrat pour personnes affiliées en Suisse LAMal** + 4 packages d'assurance complémentaire.

PRESTATIONS	ASSURANCE OBLIGATOIRE DE SOINS	PACKAGE GLOBAL GEM			
<i>La vue d'ensemble des prestations ne fournit qu'un aperçu sommaire de nos conditions et n'est donc pas exhaustive (voir CGA)</i>	FRANCHISE LAMal	FRANCHISE CHF 300.-			
	AH RT RX RF RS	GG1 light Commune	GG1 Commune	GG2 1/2 Privé	GG3 Privé
Médecines alternatives Traitement de médecine naturelle, administré par un médecin titulaire d'un diplôme fédéral ou par un praticien membre d'une association reconnue	Disciplines pratiquées uniquement par un médecin reconnu: acupuncture, homéopathie, phytothérapie, médecine traditionnelle chinoise, médecine anthroposophique, thérapie neurale	75% des frais, illimité (liste étendue de thérapies de médecines alternatives pratiquées par un médecin ou un thérapeute reconnu)			
Cashback	Pas de prestation	Pour les Niveaux 2 et 3 - En cas d'hospitalisation en division commune 50% des frais économisés, max. CHF 5'000 - En cas d'accouchement avec hospitalisation d'une durée inférieure à 6 jours CHF 200/jours d'hospitalisation évités -En cas d'accouchement ambulatoire ou à domicile CHF 800 (Niveau 2), CHF 1'200 (Niveau 3)			
Médicaments limités et hors liste Liste limitée	Uniquement médicaments à charge de la LAMal	90%			
Hospitalisation (y compris accouchement)	Couverture en division commune dans un hôpital reconnu du canton de domicile de l'assuré	Commune 4-8 lits	Commune 4-8 lits	1/2 privé 2 lits	privé 1 lit
Frais d'accompagnement hospitalier	Pas de prestation	90% max. CHF 700 par année			
Grossesse Allocation d'accouchement	Pas de prestation	CHF 300 d'allocation d'accouchement			
Cours de préparation à l'accouchement	CHF 150	CHF 150			
Cures de convalescence/ thermales prescrites par un médecin	Uniquement cures thermales en Suisse : CHF 10/jour, max. 21 jours/année civile	90% max. CHF 1'000/année civile			
Lunettes Lentilles de contact ou correction chirurgicale de la vue	CHF 180 /an, jusqu'à 18 ans révolus	Lunettes et lentilles de contact* - enfants jusqu'à 18 ans, CHF 200 chaque année Correction chirurgicale de la vue* - participation de 90%, max. CHF 800 chaque 3 ans *Prestation non soumise à la franchise de CHF 300			
	Adultes : pas de prestation	CHF 500.- tous les 5 ans, dès 19 ans sans déduction de franchise			
Vaccins	Vaccinations conformément aux prescriptions légales	90%, max. CHF 500 /année civile			
Psychothérapie	Psychothérapeutes reconnus (30 séances)	90% max. CHF 1'200 par année civile			
Stérilisation volontaire	Pas de prestation	90% max. CHF 500			
Logopédie	Uniquement pour une réadaptation suite à : - une maladie - un accident si l'assuré bénéficie de cette couverture	90% max. CHF 500 par année			
Moyens auxiliaires	Selon la liste des moyens et appareils (LIMA)	90% max. CHF 1'000 par année (liste)			
Aide de ménage et frais de placement (médicalement justifiés)	Pas de prestation	90%, max. CHF 3'000 par année			
Recherche / sauvetage	50% max. CHF 5'000/année civile	90%, max. CHF 75'000 /année civile			
Frais de transport (médicalement nécessaire)	50% des frais max. CHF 500 par année	100%			
Frais dentaires	Uniquement s'ils sont nécessaires suite à : - certaines maladies graves - un accident si l'assuré bénéficie de cette couverture	75%, max. CHF 5'000 /an incluant un contrôle prophylactique par an (y compris détartrage) Aucune prestation pour GG1 light			
Mammographies et échographies	Cas particuliers selon la LAMal	90%			
Examens gynécologiques préventifs	Selon la LAMal	90%			
Test préventif HIV	Cas particuliers selon la LAMal	90%			
Check-up	Cas particuliers selon la LAMal	Un check-up tous les 3 ans, 90%, max. CHF 1'800			
Seconde opinion	Pas de prestation	90%			
Garde d'enfants malades à domicile	Pas de prestation	90%, max. CHF 300/année civile			

PRESTATIONS	ASSURANCE OBLIGATOIRE DE SOINS	PACKAGE GLOBAL GEM
Prestations en Suisse : Groupe Mutuel Assistance	Selon les limites fixées par les conditions générales d'assurance du Groupe Mutuel Assistance	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger
Prestations à l'étranger Urgence médicale en voyage à l'étranger	Uniquement en cas d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - catalogue de prestations identique à celui applicable en Suisse - prise en charge à 100% des participations légales étrangères en application de l'accord sur la libre circulation des personnes UE/AELE ou d'autres conventions internationales de sécurité sociale

Le helpdesk Unicare est à votre entière disposition pour vous conseiller et répondre à d'éventuelles questions.

/\ Seules les conditions générales de l'assureur font foi

Informations / offre
Contacter Unicare

Pour une offre :
www.unicare-helpdesk.com
« demande d'offre »



Pour toute question en relation avec
le contrat d'assurance-maladie :
022 394 94 00 ou
unicare-helpdesk@unicare-helpdesk.com

unicare